

■ **Suprem AG**, précédemment à Flurlingen, CH-280-3917258-2 (FOSC du 18.10.2007, p. 2). Siège transféré à 1442 Montagny-près-Yverdon, zone industrielle Le Bey 17 A. Nouvelle raison de commerce: **Suprem SA**. Statuts primitifs du 1er décembre 1986 modifiés en dernier lieu le 8 février 2008. Nouveau but: développer des procédés pour la production de demi-produits et de produits constitués de matériaux composites thermoplastiques, ainsi que de développer, de produire et de vendre des demi-produits et des produits finis en matériaux renforcés par des fibres (pour but complet cf. statuts). Capital-actions entièrement libéré: CHF 600'000, divisé en 600 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Stadler Karl, de et à Altstätten, président, et Stadler Roger, d'Altstätten, à Saint-Gall, tous deux avec signature collective à deux. Bolliger Karl, de Küttigen, à Meilen, signe collectivement à deux. Gysin Angela, de Riehen, à Yverdon-les-Bains est nommée administratrice et continue à signer collectivement à deux. Organe de révision: KPMG AG (CH-320-9034266-2), à Saint-Gall.

Journal no 3668 du 20.03.2008
(04404806 / CH-280.3.917.258-2)